

ACTUS LaBRI 13-janvier/février 2020



Bonnes pratiques

Sécurité : le R.S.S.T (Registre Santé Sécurité au Travail)

Le Registre Santé Sécurité au Travail (R.S.S.T) est un document réglementaire mis à la disposition des agents et des usagers du LaBRI. Il contient des observations et/ou des suggestions relatives à la prévention

des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le R.S.S.T du LaBRI est disponible sur simple demande à l'accueil (au 1^{er} étage). Il est maintenu par l'Assistant de Prévention du laboratoire qui vous assiste pour les éventuels signalements et appose son visa avant transmission au Directeur d'Unité.

Le Directeur du laboratoire doit apposer son visa en regard de chaque signalement. Pour chaque observation, il inscrit dans le registre toutes les remarques qu'il juge pertinentes et, le cas échéant, les actions à mener pour résoudre le problème signalé.

Le R.S.S.T permet de conserver un historique des événements relatifs aux risques professionnels et aux conditions de travail. Il est utilisé pour la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R) et une copie est transmise aux services de prévention des tutelles du LaBRI. Enfin, une synthèse annuelle est présentée en Conseil de Laboratoire en même temps que le D.U.E.R.

Quelques exemples de signalements possibles :

- Un accident du travail (par exemple un accident de trajet)
- Un extincteur non contrôlé
- Une porte coupe-feu bloquée
- Une voiture garée devant une porte d'évacuation
- Un environnement de travail dégradé (température, humidité, bruit, etc..)
- Un problème d'hygiène dans les cuisines ou sanitaires
- etc.

En aucun cas le R.S.S.T n'est utilisé pour faire une demande de travaux. Pour cela il faut s'adresser à la Direction du Patrimoine de l'Université via l'ENT (<https://ent.u-bordeaux.fr/> puis *Services en ligne / Demande et suivi d'intervention PILPSE*).

Contact : [Gérald Point](#)